



Expertise Hirondelle de fenêtre :
Centre socioculturel des coteaux du
Layon – Thouarcé – Bellevigne-en-Layon
Projet d'agrandissement du dernière
étage.



Préserver

Protéger

Eduquer

9 février 2021

Angers

LPO Anjou



Bellevigne-en-Layon


BirdLife
INTERNATIONAL
REPRÉSENTANT OFFICIEL



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ANJOU

Expertise Hirondelle de fenêtre :
Centre socioculturel des coteaux du Layon – Thouarcé – Bellevigne-
en-Layon
Projet d'agrandissement du dernier étage.

Rédaction

Alexandre Martin

Photographies 2021

Alexandre Martin

Citation recommandée : MARTIN A., 2021. Expertise Hirondelle de fenêtre. Centre socioculturel des coteaux du Layon-Thouarcé-Bellevigne-en-Layon. Projet d'agrandissement du dernier étage. LPO Anjou, 13 p.

9 février 2021



LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX ANJOU

35 Rue de la Barre- 49 000 Angers

Tél. : 02 41 44 44 22

SOMMAIRE

1. OBJECTIFS DE L'EXPERTISE	2
2. L'HIRONDELLE DE FENETRE	2
3. LE MOINEAU DOMESTIQUE	3
4. INVENTAIRES DES NIDS	4
5. PRÉCONISATIONS	6

Table des Figures

Figure 1 : Localisation du patrimoine concerné par les travaux (Neufbourg, Thouarcé – 49380 Bellevigne-en-Layon) . En bleu le bâtiment du centre socio-culturel concerné par les travaux.	2
Figure 2 : Inventaire des nids d'Hirondelle de fenêtre au 8 février 2021	4
Figure 3 : Face ouest avec les 19 nids.	5
Figure 4 : Face nord. Pas de nid	5
Figure 5 : Face est. Pas de nid.	6
Figure 6 : Localisation des compensations	9

1. OBJECTIFS DE L'EXPERTISE

Dans le cadre de travaux sur le centre socioculturel des coteaux du Layon pour un agrandissement du dernier étage (Figure 1), la mairie de Bellevigne-en-Layon a sollicité la LPO Anjou afin de réaliser une expertise liée à la prise en compte des nids de l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) dans le cadre de ce projet. Ces travaux débuteront au début du mois de mars et s'étaleront sur plusieurs mois. L'agrandissement du bâtiment avec une élévation de la toiture entraînera une destruction nids observés.

Cette expertise comprend :

- Une visite du site et comptage des nids ;
- Une note de synthèse et des préconisations.



Figure 1 : Localisation du patrimoine concerné par les travaux (Neufbourg, Thouarcé – 49380 Bellevigne-en-Layon) . En bleu le bâtiment du centre socio-culturel concerné par les travaux.

2. L'HIRONDELLE DE FENETRE

Statut :

L'Hirondelle de fenêtre est **une espèce strictement protégée par la législation française** (loi de protection de la nature de 1976), de même que son habitat, en l'occurrence ses nids.

Il est donc interdit pour cette espèce :

- la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;
- la destruction, la mutilation intentionnelle, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;
- la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée. »



• **L'hirondelle de fenêtre** *Delichon urbicum*.
Longueur : 12,5 cm. Cette espèce niche en milieu urbain. Elle est largement répandue sur tout le territoire Français. Elle se distingue par un croupion blanc, un dessus bleu métallique foncé, son ventre est blanc pur. Le nid est un amas de boue qui possède juste une entrée étroite pour l'accès de l'oiseau. Il est construit à l'extérieur des édifices, sous le rebord d'une fenêtre ou d'un balcon mais sa nidification dans les bâtiments devient de plus en plus fréquente.

Espèce inscrite sur la liste rouge des espèces menacées en France (UICN France, MHNH, LPO, SEOF & ONCFS, 2016) comme espèce quasi-menacée, espèce en déclin en France et en Europe.

Régime alimentaire : Insectivore.

Mœurs : Grégaire. Cycle annuel : migratrice, visiteuse d'été (mars-octobre) en Maine-et-Loire, hiverne en Afrique subsaharienne.

Nidification : En colonies. Nid de boue séchée et de tiges. Ponte 2 par an. Incubation : 14-16 jours. Séjour au nid des poussins : 22-32 jours. Longévité maximale : 15 ans.

Menaces : Les pesticides qui réduisent le nombre des proies liés à l'intensification agricole. La destruction directe des nids. C'est à cause de l'aspect négligé qu'elles donnent aux façades des bâtiments que certaines personnes ne veulent pas qu'elles s'installent. Les structures métalliques des immeubles sont très peu propices à la fixation des nids. Les mauvaises conditions météorologiques d'hivernage au Sahel, comme une sécheresse prolongée peuvent également réduire la disponibilité des proies lors de la migration

LE MOINEAU DOMESTIQUE



Moineau domestique *Passer domesticus*

Statut : espèce protégée (loi de protection de la nature de 1976), déclin en France et en Pays de la Loire.

Mœurs : grégaire et sédentaire.

Nidification : en colonies. Installation dès le mois de mars, ponte à partir d'avril. 1 à 4 pontes par an. Incubation : 11-14 jours. Séjour au nid des poussins : environ deux semaines.

Menaces : pollution en zone urbaine, disparition des cavités lors des rénovations de bâtiments, prédation par les chats, diminution des ressources alimentaires liées aux pratiques agricoles...

3. INVENTAIRE DES NIDS

La visite du site a lieu le lundi 8 février 2021.

L'ensemble des nids d'Hirondelles de fenêtre a été inventorié sur le bâtiment concerné pas les travaux. À noter que les Hirondelles de fenêtre sont en Afrique à cette période.

Le site totalise **19 nids d'Hirondelle de fenêtre dans un état très varié. Moins de 12 nids étaient vraisemblablement occupés en 2020, tous sur la façade orientée nord-ouest.** Un groupe d'une dizaine de Moineaux domestiques (*Passer domesticus*) a été observé à proximité du bâtiment.



Figure 2 : Inventaire des nids d'Hirondelle de fenêtre au 8 février 2021

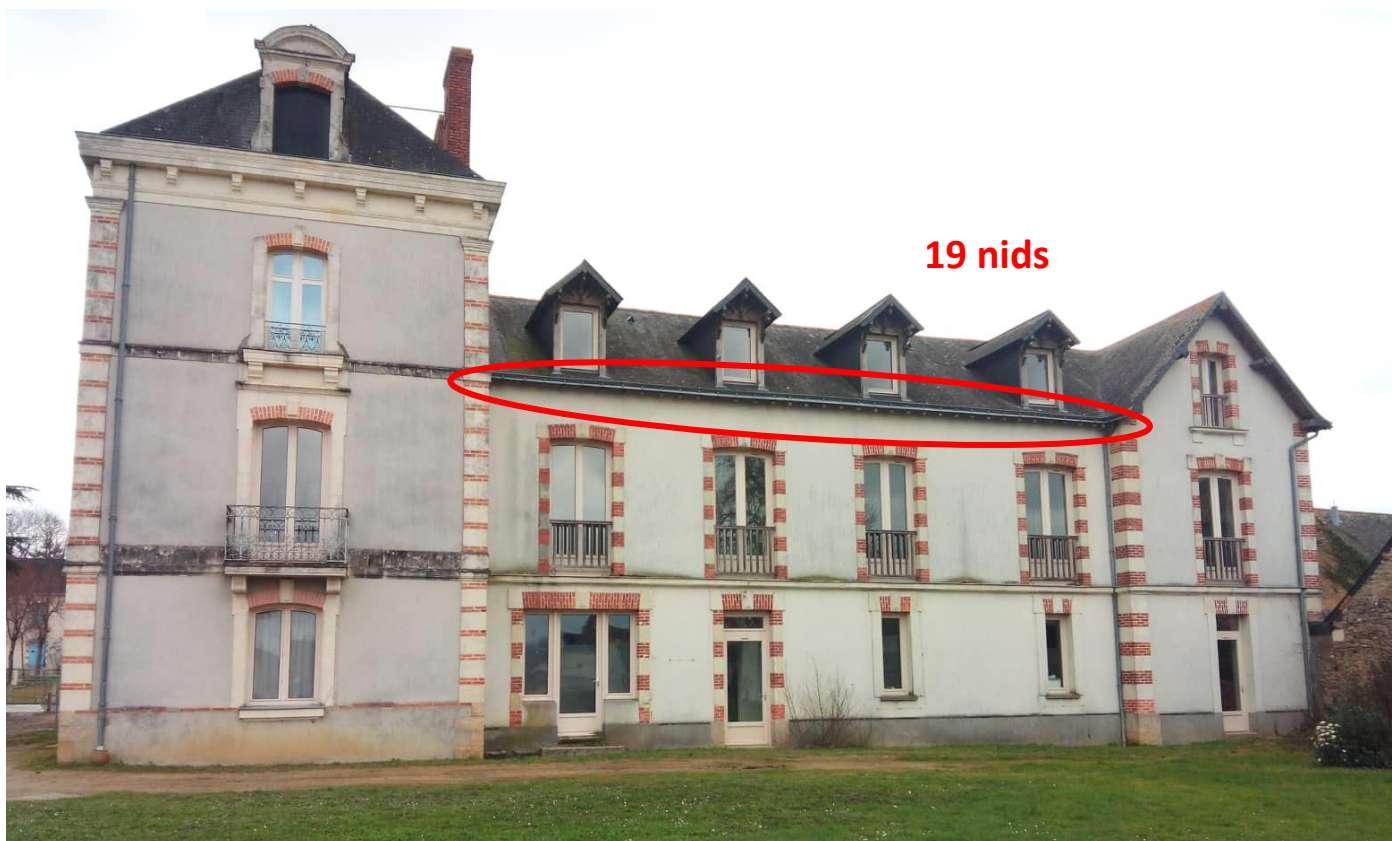




Figure 3 : Face ouest avec les 19 nids.



Figure 4 : Faces nord. Pas de nid



Figure 5 : Face est. Pas de nid.

4. PRÉCONISATIONS

La LPO Anjou préconise :

- L'envoi d'une demande de dérogation de destruction d'habitat d'espèce protégée aux services de la Direction Départementale des Territoires 49 (DDT49).

« Espèces protégées en droit français et possibilités de dérogation : « *Ce n'est qu'exceptionnellement qu'on peut déroger à ces interdictions, ceci sous réserve d'avoir dûment obtenu de la part de l'autorité administrative une dérogation en application de l'article L. 411-2 du code de l'environnement, celle-ci n'étant délivrée qu'en l'absence d'autres solutions alternatives satisfaisantes et qu'à la condition de justifier d'un intérêt précis de l'activité ou du projet indiqué dans la loi ainsi qu'à la condition que l'état de conservation des espèces concernées ne soit pas dégradé par l'activité ou le projet envisagé* ».

↳ Coordonnées des services instructeurs :

Direction Départementale des Territoires

15 bis, rue du Petit Thouars

49047 Angers-cedex

Et directement par mail à Annie Penhoat annie.penhoat@maine-et-loire.gouv.fr

- **Que les travaux soient effectués avant le 1^{er} avril.** La façade ouest est donc à traiter prioritairement avant le retour des hirondelles ;
- **Que l'intervention ne commence pas avant que l'arrêté pour déroger à la destruction d'espèce protégée soit signé et que les nichoirs artificiels soient posés avant la destruction des nids.**

- Que chaque nid retiré soit remplacé par deux nichoirs artificiels (ou un nichoir double). Étant donné l'état très variable des 19 nids, nous préconisons l'installation de **de 24 nids artificiels** avant la destruction des nids et avant le 1^{er} avril 2021. Il peut être intéressant d'installer des planches anti-salissures sous les nids si le propriétaire le souhaite. La LPO préconise l'installation de deux types de nichoirs selon leur emplacement : des nichoirs doubles avec toit sur les façades les plus exposées aux intempéries et des nichoirs simples sans toit sur les façades avec avancée de toit (voir figures suivantes et cartes ci-après).

Nichoir double à Hirondelle de fenêtre de Biosymbiose



Nichoir pour hirondelles de fenêtre sans avancée de toit

85€ HT

- Deux vasques.
- Dimensions 300 x 600 mm.
- Douglas purgé de son aubier.
- Toit galvanisé pour le rendre complètement étanche.
- Isolation entre le toit et le nichoir contre les grosses chaleurs de l'été.
- Par vent sur les deux cotés et le devant pour protéger les vasques.
- Nichoirs en béton de bois.
- Nichoirs fixés avec des barrettes en bois pour le nettoyage et le baguage des oisillons.
- Entrées des nichoirs sélectives dédiées seulement aux hirondelles de fenêtre.

<https://www.biosymbiose.fr/article.php?id=1>

Nichoir simple à Hirondelle de fenêtre



Pour éviter les désagréments et les souillures causés par les fientes, des planchettes de bois peuvent être installées à environ 15 cm sous les nids. Les planchettes seront nettoyées si nécessaire ;



Hauteur : 44cm, Largeur: 24 cm, Longueur : 46 cm, 2,9 kg (env. 18 € TTC)

OU



Longueur : 42 cm, Hauteur : 31 cm, Largeur : 24 cm 7,5 kg. (env. 45 € TTC)

- Que soit installé un bac à boue sur le site (cadre avec une bache ou jardinières) du 1^{er} avril au 31 mai dans un endroit dégagé du parc de Neufbourg afin de faciliter l'accès à cette ressource essentielle pour la construction des nids. Il sera nécessaire de veiller l'humidification de cette boue.
- Que soit installé deux nichoirs triple Moineau domestique sous l'avancée de toit afin d'éviter l'installation de cette espèce dans les nichoirs à Hirondelle de fenêtre ;

Nichoir triple Moineau domestique



31 x 37 x 18,5 cm, 2.7 kg (env. 59 € TTC)
Prévoir un nettoyage annuel en hiver

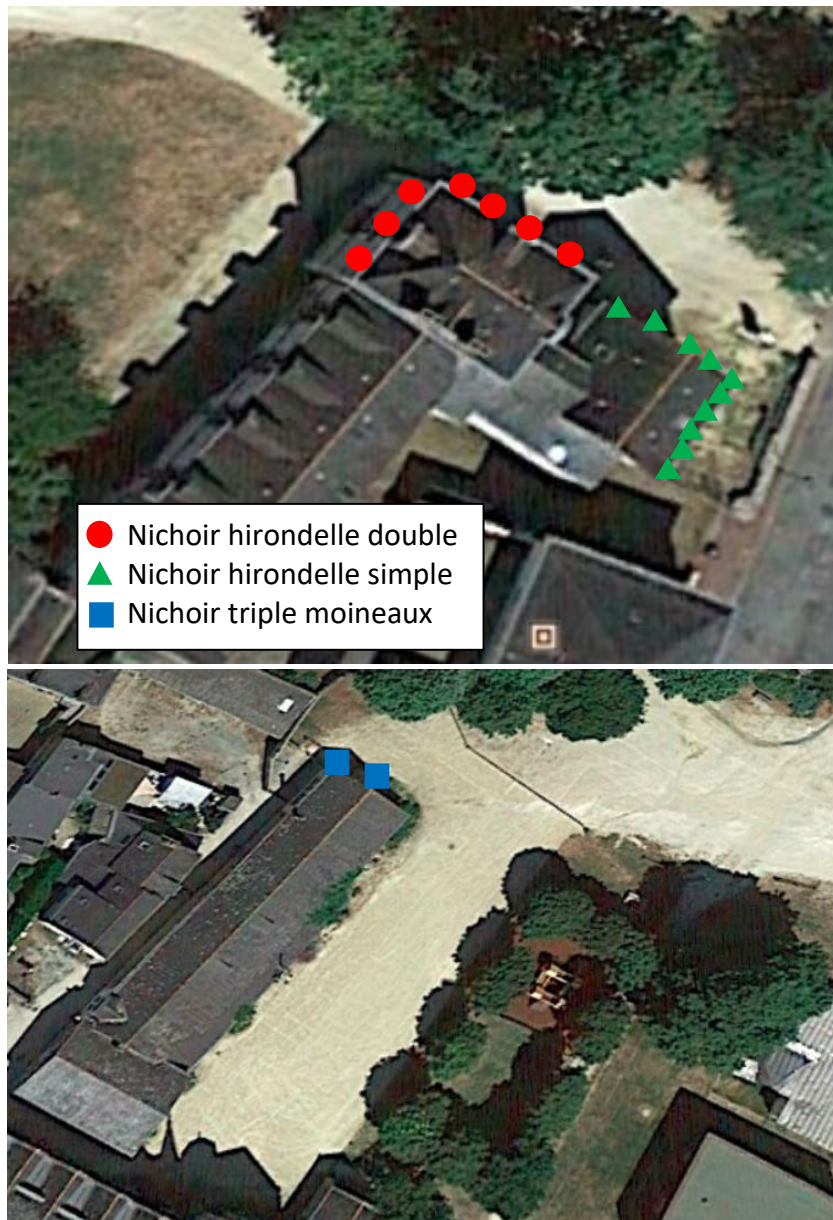


Figure 6 : Localisation des compensations



Pose de trois nichoirs doubles sur la face ouest schématisés par les rectangles rouges.



Pose de quatre nichoirs double sur la face nord (bâtiment de droite, photo de droite) et de quatre nichoirs simple sous les poutres sur le bâtiment gauche (photo gauche).



Face Est pose de six nichoirs simples hirondelles de fenêtre sous l'avancée du toit (photo de gauche) schématisé par les carrés verts. Face nord de la salle paroissiale, pose de deux nichoirs triple moineaux sous la toiture (photo de droite) schématisé par les carrés bleus.

Soit au total 24 nichoirs artificiels à hirondelle de fenêtre et 2 nichoirs à moineaux domestiques.

Nous ne préconisons pas de repasse à hirondelle pour la première année, compte tenu de la proximité des sites accueillant les nichoirs. Si les nids sont pas utilisés la première année, il pourra être envisagé de poser une repasse l'année 2022. En cas d'échec d'installation la première année, il pourra aussi être envisager de déplacer les nichoirs doubles sur la face rénovée du bâtiment en 2022.

- Un suivi des nichoirs installés au cours des 5 années suivant leur mise en place avec remontée des informations auprès de la DDT49. Les mois de juin et juillet sont les plus appropriés pour réaliser ces suivis qui permettront d'évaluer les mesures compensatoires mises en œuvre (suivi à faire par la commune de Bellevigne-en-Layon ou un prestataire : prévoir un comptage entre fin juin et juillet) ; Le suivi de la première année est déjà prévu par la LPO Anjou.